

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AT_2024_1063

TRAVAUX LIÉS AU BNG : ENROBÉS

DU 29 MARS AU 02 AVRIL 2024

CARREFOUR BRICQUEVILLE

RUE DE L'AVANT PORT

RUE DE LA MARINE

SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE

DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté n° AR_2023_5065_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,
VU la demande de COLAS pour le compte de C.A.C en date du 20 mars 2024,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes pendant la durée des opérations,

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

**ARRÊTÉ
DU 29 MARS AU 02 AVRIL 2024**

ARTICLE 1^{er} – CARREFOUR BRICQUEVILLE (le 29 mars).

La rue sera barrée, au droit des travaux, le temps des travaux.

ARTICLE 2 – RUE DE L'AVANT PORT/RUE DE LA MARINE (le 02 avril)

La rue sera barrée, au droit des avancements du chantier.

Des plaques de franchissement devront être mises à disposition pour les secours en cas de nécessité.

Le passage et la sécurité des piétons doivent être maintenus en permanence.

N° SIRET entreprise : 329 388 883 025 44

ARTICLE 3 – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 4 – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la Sté COLAS (19 rue de Hervé Dannemont 50700 BRIX), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté et si besoin un panneau « Stationnement interdit » devront être affichés sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol, 7 jours à l'avance. À défaut, il ne pourra être fait appel à la fourrière.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 6 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 21 mars 2024,

**Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,**

Pierre-François LEJEUNE



1063



<input type="checkbox"/>	Autorisation d'Ouverture de Chantier	(AOC)
<input type="checkbox"/>	Avis de Travaux Urgents	(ATU)
<input type="checkbox"/>	Autorisation d'Intervention sur l'Arrêté Annuel	(AIAA)

Maître d'ouvrage : CAC Représentant : Mme Fauxbaten Angelena Tél : 07 88 35 21 04	Bénéficiaire de la demande (intervenant sur le chantier) : COLAS Tél : Portable : Courriel : bng. cherbourg@colas.com Adresse : 19 rue Hervé Dannemont - 50700 Brix N° de siret : 329 388 883 02514 Représentant : Jaouquet Johann
--	--

Commune déléguée de : CHERBOURG Rue : Carrefour Bricquaille le 29/03 02104 Rue avant port & rue de la Jarine	Motif de la demande : (joindre un schéma des travaux) BNG CHERBOURG -
---	---

Mesures de police :

<input type="checkbox"/> ALTERNAT PAR FEUX rue : du au rue : du au	<input checked="" type="checkbox"/> ROUTE BARREE EUROBES ① Carrefour Bricquaille le 29/03 fourche ② Rue avant port et rue de la Jarine le 02/04 à l'avancement du chantier.
<input type="checkbox"/> ALTERNAT MANUEL PIQUETS K10 rue : du au rue : du au	<input type="checkbox"/> STATIONNEMENT INTERDIT : Rue : du n° au n° Rue : du n° au n°
<input type="checkbox"/> ALTERNAT PAR PANNEAUX B15/C18 rue : du au rue : du au	<input type="checkbox"/> CHAUSSEE RETRECIE CIRCULATION RALENTIE rue : du au rue : du au
<input type="checkbox"/> INSTALLATION DE CHANTIER ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (précision et plan sur annexes) 1-Surface utilisée: 2-Longueur de barrières :	<input type="checkbox"/> AUTRE préciser :

Date du chantier : du 29/03/2024 au 21/04/2024 : Horaires de Journée	Cadre réservé aux services techniques de la ville: Signalisation (joindre plan) : entreprise/ville Déviation (joindre plan) : entreprise/ville
Le bénéficiaire : Nom : LE DANTEC François Date : 20/03/24 Signature : COLASERANCE S.A.S. au capital de 54 134 933 €	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> défavorable

Rappels réglementaires : Loi dt/dict n° n°2011-1241 du 5 octobre 2011. Loi amiante n°2011-639 du 4 mai 2012. Conformément au règlement de voirie du 29 mars 1989: 329 332 883 02514 - APE : 4211 Z Signalisation de chantier suivant instructions interministérielles partie VIII. Réunions de coordination tous mardi 14h00 site des Fourches à Octeville. Les demandes d'autorisation doivent être déposées à la cellule gestion du domaine public 15 jours. minimum avant le démarrage des travaux dernier délais le vendredi avant midi.	ETABLISSEMENT DE CHERBOURG 19 rue Hervé Dannemont 50700 Brix	Les services techniques de la ville: Nom : Date : Signature :
---	---	---

Travaux Du 29/03/2024 au 29/03/2024

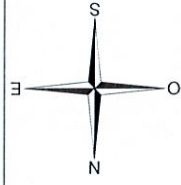
Arrêté Du 29/08/2023 au 29/03/2024

Sous Secteur 2.2 : Quai Caligny

Phase 4b

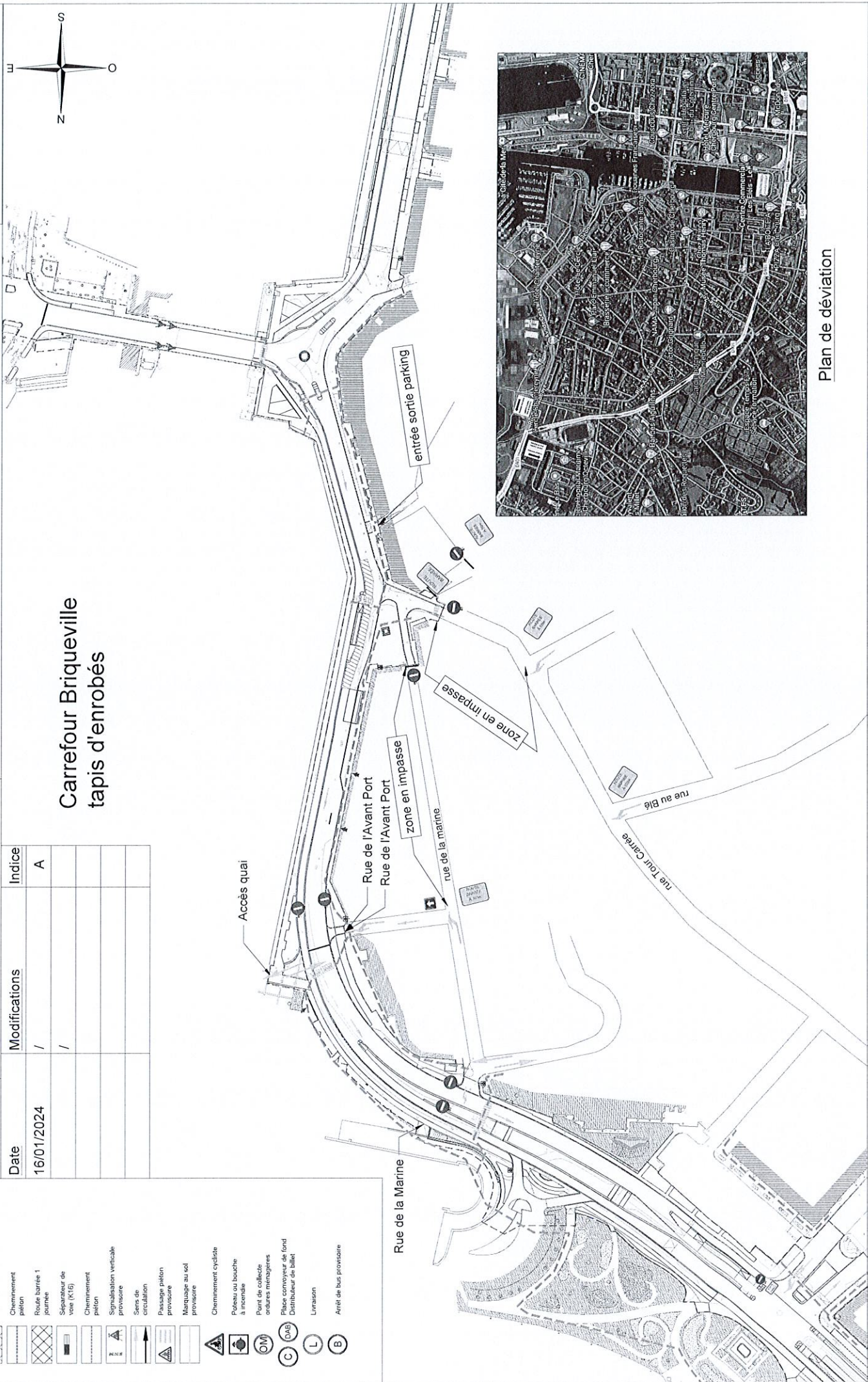
Date	Modifications	Indice
16/01/2024	/	A
	/	

Carrefour Briqueville tapis d'enrobés



Légende :

- Limite du projet
- Emprise du chantier
- Zone Travaux Pavage
- Cheminement piéton
- Route barrée 1 journée
- Séparateur de voie (K10)
- Cheminement piéton
- Signalisation verticale provisoire
- Sens de circulation
- Passage piéton provisoire
- Marquage au sol provisoire
- Cheminement cycliste
- Pédale ou bouche à incendie
- Point de collecte ordures ménagères
- Place convoyeur de fond
- Distributeur de billet
- Livraison
- Arrêt de bus provisoire



Plan de déviation